



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

DELIBERATION N° 3/03/2018 : EXTENSION DU PERIMETRE DU GMCA A LA COMMUNE DE LACOURT SAINT PIERRE : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUPPLEMENTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAUULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAUULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

Monsieur Francis LABRUYERE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 1er décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2017-12-18-001 en date du 18 décembre 2017 portant adhésion de la commune de Lacourt Saint Pierre au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-002 en date du 5 mars 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-001 en date du 5 mars 2018 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°41 du 23 avril 2014 et n°3 du 9 février 2017 portant élection des 13 Vice-Présidents du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, suivants :

| | |
|----------------------|-------------------------|
| 1er Vice-Président | Thierry DEVILLE |
| 2ème Vice-Président | Jean-Louis IBRES |
| 3ème Vice-Président | Pierre-Antoine LEVI |
| 4ème Vice-Président | Michel WEILL |
| 5ème Vice-Président | Laurence PAGES |
| 6ème Vice-Président | Alain GABACH |
| 7ème Vice-Président | Jean-François GARRIGUES |
| 8ème Vice-Président | Bernard PAILLARES |
| 9ème Vice-Président | Jean-Martial DEJEAN |
| 10ème Vice-Président | Francis LABRUYERE |
| 11ème Vice-Président | Marc BOURDONCLE |
| 12ème Vice-Président | Pierre BONNEFOUS |
| 13ème Vice-Président | Claude VIGOUROUX |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération précédente du Conseil Communautaire portant création d'un siège supplémentaire de Vice-Président, et portant le nombre de Vice-Présidents à 14,

Il est rappelé que les dispositions applicables à l'élection des Vice-Présidents sont les mêmes que celles applicables pour l'élection du Président.

L'élection doit se dérouler à bulletin secret, et si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Il est fait appel à candidatures.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection du 14ème Vice-Président.

Il est fait appel à candidature.

Election du 14ème Vice-Président du GMCA :

Les résultats de vote au 1er tour de scrutin sont les suivants :

| | |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers présents et ayant procurations : | 48 |
| b. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| c. Nombre de votant : nombre d'enveloppes déposées dans l'urne (a-b) | 48 |
| d. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau | 6 |
| e. Nombre de suffrages exprimés (c-d) | 42 |
| f. Majorité absolue | 22 |

| NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Françoise PIZZINI | 42 | Quarante deux |

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret,

Vu les résultats du scrutin,

- Madame Françoise PIZZINI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 14ème Vice-Présidente du GMCA au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installée.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MARS 2018

De sa publication le :

23 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

